

Renforcement des mesures sanitaires pour les écoles situées en zone rouge

Le gouvernement a modifié le niveau d'alerte des régions. La majeure partie du territoire de notre Centre de services scolaire est maintenant désignée **zone rouge**. De nouvelles mesures sanitaires s'appliqueront dans tous nos établissements scolaires primaires, secondaires ainsi que ceux de la formation générale aux adultes et de la formation professionnelle, **à l'exception des écoles Jean XXIII d'Ange-Gardien, Notre-Dame-du-Sourire de Sainte-Brigide-d'Iberville et Micheline-Brodeur de Saint-Paul d'Abbotsford**. Ces trois municipalités font partie de la région de l'Estrie en ce qui a trait à la santé et demeurent en **zone orange** pour le moment avec les mesures sanitaires actuelles.

Les changements entreront en vigueur **à compter du lundi 19 octobre**.

Ajustements pour les écoles primaires

- Les élèves feront partie **d'un seul groupe-classe stable**, sans mesure de distanciation.
- **Les services de garde** favoriseront le respect du groupe-classe stable. Si ce n'est pas possible, les élèves provenant de groupes-classes stables différents seront regroupés en sous-groupes et une distanciation physique de deux mètres sera respectée entre ces groupes, ou encore, ils seront séparés par des barrières physiques.
- **Le repas du midi** sera préférablement pris dans la classe, en groupe-classe stable. S'il est pris dans la cafétéria, la distance de deux mètres entre les différents groupes-classes stables sera observée.

Ajustements pour les écoles secondaires

- **Les élèves de 4^e et de 5^e secondaire fréquenteront l'école selon une formule hybride** d'enseignement. Les élèves seront en classe un jour sur deux et poursuivront leurs apprentissages à distance. Notez que les élèves des classes spécialisées continueront de fréquenter l'école à temps plein sans alternance.
- **Le port du couvre-visage est obligatoire sur le terrain de l'école, lors des déplacements et en classe**. Cette exigence s'applique également aux visiteurs.
- **Les cours à option nécessaires à la poursuite des études** vers le collégial seront offerts en respectant la distanciation physique de deux mètres en tout temps, ou à distance si les élèves ne proviennent pas du même groupe-classe stable, ou exceptionnellement, par la mise en place de barrières physiques.

Ajustements applicables à toutes les écoles

- **Durant le transport scolaire**, les élèves auront des places assignées avec un seul élève par banc dans la mesure du possible. Le port du couvre-visage est obligatoire pour tous les élèves du secondaire ainsi que pour les élèves de la 5^e et 6^e année du primaire.
- **Les projets pédagogiques particuliers**, incluant **le programme sport-études et les concentrations sportives et artistiques**, sont maintenus dans la mesure où ils sont réalisés dans le respect du concept de groupe-classe stable. Si ce n'est pas possible, ils pourront être réalisés à condition de maintenir une distanciation de deux mètres entre les élèves provenant de groupes-classes stables différents et d'observer rigoureusement les règles sanitaires.
- **Toutes les activités parascolaires et les sorties éducatives** sont suspendues.
- **Les sports** doivent se pratiquer dans le même groupe. Aucun match ou compétition ne peut se tenir. Les activités d'entraînement individuel ou en duo sont permises dans le respect des règles sanitaires propres à ces disciplines.
- **Les services professionnels** destinés aux élèves vulnérables continuent d'être offerts individuellement ou en groupe de maximum six élèves, toujours séparés de deux mètres.
- **Le personnel scolaire** portera un masque de procédure dans les espaces communs, les salles du personnel ainsi que sur le terrain de l'école.
- **Si un avis de fermeture d'une ou de plusieurs écoles** par la Santé publique survenait, les services éducatifs seront offerts entièrement à distance dans un délai de 48 heures à tous les élèves, en respect des seuils de services prévus.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

La directrice générale,

Dominique Lachapelle